



## RÈGLEMENT la CASTRAISE 2023

### 1°) ORGANISATION :

La Castraise fait partie du Trophée Cyclosporives FFC d'Occitanie :

<https://www.otakam.fr/fr/trophee-occitanie-ffc>

**Dimanche 15 octobre 2023** : La 23<sup>ème</sup> cyclosporive la **Castraise** est organisée par le Vélo Sport Castrais, sous l'égide de la **FFC**, avec le concours de la ville de Castres, du Conseil Départemental du Tarn et de la Région Occitanie

### \* 3 circuits chronométrés sont proposés :

**GRAND**: 136km/ 2260 D+, Chronométré avec classement, VAE interdits, Openrunner N° 14575599

**MOYEN**: 95km / 1440 D+, Chronométré avec classement, VAE interdits, Openrunner N° 14575655

**PETIT**: 60 km / 890 D+, Chronométré, **sans classement (Résultats des temps par liste alphabétique)**, VAE homologués autorisés, Openrunner N° 14703771

– L'arrivée des 3 circuits se fera sur l'ancienne route de Roquecourbe en haut de la côte des Salvages, à 2 kms du Parc des Expositions

– Le retour, de la ligne d'arrivée jusqu'au Parc des expositions, sera hors course et se fera sous l'entière responsabilité du coureur.

– Le Vélo Sport Castrais se réserve le droit de modifier les circuits pour des raisons techniques ou de sécurité

– Si l'épreuve est annulée par décision préfectorale ou cas de force majeure le Vélo Sport Castrais est déchargé de tous les recours des engagés

## 2°) PARTICIPATION :

Cette épreuve est ouverte à toute personne majeure le jour de l'épreuve ; les mineurs de plus de 17 ans sont autorisés à condition **d'être licenciés dans un club de cyclisme et de fournir une autorisation parentale.**

Les cyclistes possédant une licence d'une fédération autorisant la pratique du cyclisme de compétition (FFC, UFOLEP, FSGT, FFTri , Handi sport exclusivement) devront impérativement fournir ou télécharger un visuel de leur licence 2023 lors de l'inscription.

Les autres cyclistes (licenciés FFVélo, FFCT ou autres fédérations), les cyclistes étrangers (détenteurs d'une licence régionale, nationale et/ou UCI) et les non licenciés devront télécharger leur certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition **datant de moins d'un an au jour** de la Castraise 2023

*Les titulaires d'une licence F.F.C.T ou F.F.V. (Fédération Française de Cyclotourisme) sont considérés comme des non licenciés et doivent fournir un certificat médical.*

Les licenciés FFH devront télécharger leur licence permettant la pratique du cyclisme de compétition, en conformité avec les critères médicaux réglementaires.

Tout bulletin incomplet le jour de la course ne sera pas pris en compte.

Tandems autorisés (joindre 2 engagements complets pour les tandems)

Les vélos non homologués UCI, les **VAE** (Vélos à Assistance Electrique) et les prolongateurs de cintre sont interdits sur l'ensemble des deux parcours chronométrés avec classement (Grand circuit 136 km et moyen circuit 95 km)

**Les VAE sont autorisés sur le petit circuit 60 km, qui sera chronométré mais sans classement.**

**Prolongateurs interdits sur les 3 circuits**

## 3°) SÉCURITÉ – ASSURANCE

Les routes de La Castraise sont ouvertes à la circulation durant toute la durée de la manifestation

Chaque participant :

- Est tenu de respecter le Code de la Route et ne doit donc utiliser que la partie droite de la chaussée.
- Sera seul responsable des accidents dont il serait auteur ou victime.
- S'engage à être titulaire d'une assurance individuelle le couvrant dans ce genre d'épreuve.

Pour des raisons de sécurité, les voitures, motos ou vélos électriques suivant les coureurs sont strictement interdits sur tout le parcours, sous peine d'exclusion immédiate. Tout cycliste surpris par notre staff se faisant suivre par une voiture d'assistance personnelle sera mis hors course.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à cette situation.

Le Vélo Sport Castrais a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés pour les dommages corporels qu'ils causeraient accidentellement à des tiers ou se causer entre eux sur les circuits officiels et pendant la durée de l'épreuve.

Chaque participant doit vérifier qu'il est bien couvert par une assurance couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

**Dommege Matériel :** L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants pendant la manifestation, et ce même si la garde des biens personnels a été confiée à l'organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

#### **4°) ASSISTANCE :**

Sur les 3 circuits, quelques motos assureront les petits dépannages. Il est toutefois conseillé à chaque participant de prévoir son propre matériel de première nécessité

#### **5°) ENGAGEMENTS :**

**L'engagement est ferme et définitif : Aucun remboursement ne sera effectué**

**Réduction de 10 % par groupe de 5 coureurs minimum** (remise uniquement sur les inscriptions, pas sur les options (maillots, repas suppl.,...))

Prix des engagements avec assurance : Le cachet de la poste fera foi pour les inscriptions courriers

#### **Prix avant le 3 septembre 2023**

- 28 € Sans maillot (avec repas)
- 17 € le maillot de la course

#### **Prix du 4 septembre au 8 octobre 2023**

- 37 € Sans maillot (avec repas)
- 30 € le maillot de la course

#### **Prix du 9 Octobre au 14 Octobre 2023**

- 42 € sans maillot (avec repas)
- **Repas supplémentaire : 13€**

L'inscription se fait en ligne sur le site : <http://www.velosportcastrais.com> .

Possibilité d'inscription par courrier : dans ce cas l'encaissement du chèque d'engagement et copie de licence ou certificat médical valideront l'inscription.

Suivi possible des inscriptions sur le site : <http://www.velosportcastrais.com>

Les coureurs élites ne sont pas admis au départ.

Le Vélo Sport Castrais se réserve le droit de limiter le nombre de participants.

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, notamment, sans que cette liste ne soit limitative, pour une erreur d'inscription, une indisponibilité ou un empêchement pour raison médicale.

## 6°) RETRAIT DES PLAQUES DE GUIDON:

Le samedi 14 octobre de 14 heures à 18 heures, au Parc des Expositions, avenue du Sidobre à Castres. Le dimanche 15 octobre de 7 heures à 8 h30 (même lieu).

Les plaques de guidon vous seront remises sur présentation de votre justificatif d'inscription, d'une pièce d'identité, ou de votre licence.

Les plaques de guidon seront fixées **obligatoirement sur le cintre**

## 7°) DÉPART :

- Ouverture des Sas concurrents et contrôle le dimanche 15 octobre 2023 à partir de 8 heures au Parc des Expositions de Castres.

A l'entrée des Sas de départ la plaque de guidon est obligatoire pour être classé.

Départ :

-Grand circuit 136 km : **9 heures**

-Moyen circuit 95 km : **9h25 mn**

-Petit circuit 60 km : **9h45 mn**

## 8°) CLASSEMENTS – RÉCOMPENSES :

Le classement sera effectué par chronométrage électronique

-Récompenses sur le podium à partir de 14h15.

-Récompenses aux 3 premiers du scratch féminin et masculin sur les 2 parcours. (Grand et moyen)

-Récompenses à la première et au premier de chaque catégorie sur les 2 parcours. (Grand et moyen)

-Récompenses non cumulables.

-Résultats et classements consultables sur le site : <http://www.velosportcastrais.com>

-Récompense pour le club le plus représenté

## CATEGORIES classements :

Hommes	Femmes
M1 - M18-34	F1 – F18-34
M2 – M35-39	F2 – F35-39
M3 – M40-44	F3 – F40-44
M4 – M45-49	F4 – F45-49
M5 – M50-54	F5 – F50-54
M6 – M55-59	F6 – F55-59

<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
<b>M7 – M60-64</b>	<b>F7 – F60-64</b>
<b>M8 – M65-69</b>	<b>F8 – F65-69</b>
<b>M9 – M70+</b>	<b>F9 – F70+</b>
<b>Handisport FFC</b>	<b>Handisport FFC</b>

## 9°) PRESTATIONS :

Maillot de la Castraise 2023 : Vendu à 17 € jusqu'au 3 septembre puis à 30 euros jusqu'au 9 octobre, taille à préciser sur le bulletin d'engagement (taille non échangeable). Les inscrits recevront un courriel de confirmation qui pourra être imprimé et servir de justificatif pour retirer ce maillot ; en son absence, une pièce d'identité obligatoire.

### Autres prestations :

- Café, thé, chocolat chaud avant départ.
- Ravitaillements solides et liquides.
- Plateau repas chaud, eau, vin et café compris, au parc des Expositions.
- Boissons à l'arrivée.
- Douche à proximité du **Parc Expos**
- Possibilité d'acheter les maillots des éditions précédentes (stock limité).
- Solidarité : Don de 1500€ environ à des associations caritatives

## 10°) DIPLOMES :

Diplômes téléchargeables gratuitement sur le site : [www.velosportcastrais.com](http://www.velosportcastrais.com)

## 11°) DROIT A L'IMAGE

Tout participant à La Castraise, autorise expressément les organisateurs ainsi que leur ayants droit tel que les partenaires et média, à utiliser les résultats, images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Tout désaccord doit nous être signalé par courrier avant l'épreuve.

## 12°) RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Dans un souci de respect de l'environnement, il est demandé aux coureurs de ne pas jeter leurs déchets sur la route. Des « éco zone » seront mises en place sur les ravitaillements pour que les participants puissent jeter leurs déchets.

L'organisateur se réserve le droit de mettre hors-course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

## 13°) ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription, les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de force majeure.

**Le présent règlement est susceptible de modification jusqu'au jour de l'Evènement. Dans cette hypothèse, les participants seront avertis par tout moyen écrit de cette modification.**

## °) RENSEIGNEMENTS

Informations et courrier :

Monsieur Hervé BLOQUET –

45 route de Campans 81100 Castres,

Tél : 06 68 24 96 65

Courriel : [rondecastraise@gmail.com](mailto:rondecastraise@gmail.com)

Site internet : <http://www.velosportcastrais.com>

Hébergement :

– Office du Tourisme de Castres : 05 63 62 63 62 Courriel : [accueil@tourisme-castres.fr](mailto:accueil@tourisme-castres.fr)